

Tarification des extractions et reproductions de documents d'archives
--

1. Documents consultables sur Internet

Les archives numérisées consultables sur Internet sont téléchargeable en format pdf. Si un autre format est souhaité (jpg ou png), l'extraction des fichiers est facturée comme suit :

1.1. Tarifs

NOMBRE DE VUES	FRAIS D'EXTRACTION
De 1 à 10 vues	2,00 € par vue
De 11 à 100 vues	Forfait: 10,00 €
De 101 à 500 vues	Forfait: 15,00 €
De 501 à 2 500 vues	Forfait: 23,00 €
De 2 501 à 5 000 vues	Forfait: 40,00 €
De 5 001 à 10 000 vues	Forfait: 60,00 €
De 10 001 à 35 000 vues	Forfait: 110,00 €
De 35 001 vues à 70 000 vues	Forfait: 200,00 €
De 70 001 vues à 150 000 vues	Forfait: 350,00 €
De 150 001 vues à 250 000 vues	Forfait: 575,00 €
De 250 001 vues à 500 000 vues	Forfait: 750,00 €
Au-delà de 500 000 vues	Forfait: 1150,00 €

1.2 Conditions d'envoi

L'envoi des fichiers se fait gratuitement par courriel jusqu'à 25 Mo et via la plateforme sécurisée de téléchargement Acronis jusqu'à 1 Go. Au-delà, l'envoi devra se faire par clé USB, DVD ou disque dur externe. Les supports USB doivent impérativement être neufs (encore dans leur emballage d'origine) s'ils sont fournis par le demandeur. S'ils sont fournis par les Archives départementales, ils sont alors facturés ainsi :

- Clé USB : 10 euros
- Disque dur 1 To : 50 euros
- CD ou DVD : 2,75 euros

En cas d'envoi postal, les frais de port sont en sus et à la charge du demandeur.

Si la prestation n'excède pas 3 euros, elle n'est pas facturée.

2. Documents consultables sur Intranet (en salle de lecture uniquement)

Les archives numérisées consultables uniquement en salle de lecture sont imprimables. Si une extraction de fichiers est souhaitée (formats jpg ou png), l'extraction des fichiers est facturée comme suit :

NOMBRE DE VUES	FRAIS D'EXTRACTION
De 1 à 10 vues	Gratuit
De 11 à 100 vues	Forfait: 10,00 €
De 101 à 500 vues	Forfait: 15,00 €
De 501 à 2 500 vues	Forfait: 23,00 €

De 2 501 à 5 000 vues	Forfait: 40,00 €
De 5 001 à 10 000 vues	Forfait: 60,00 €
De 10 001 à 35 000 vues	Forfait: 110,00 €
De 35 001 vues à 70 000 vues	Forfait: 200,00 €
De 70 001 vues à 150 000 vues	Forfait: 350,00 €
De 150 001 vues à 250 000 vues	Forfait: 575,00 €
De 250 001 vues à 500 000 vues	Forfait: 750,00 €
Au-delà de 500 000 vues	Forfait: 1150,00 €

3. Documents nativement numériques

Les documents nativement numériques sont les archives créées sous forme électronique et ne disposant pas d'un support papier. La reproduction de ces documents s'apparente alors à une extraction dont la tarification varie selon son caractère consultable en ligne ou non. Si ces documents sont consultables en ligne ou sur l'intranet des Archives départementales, on applique le tarif correspondant.

4. Documents originaux

Les documents originaux sont l'ensemble des documents d'archives sous format papier uniquement consultables en salle de lecture. La reproduction de ces derniers est autorisée via les appareils photographiques numériques sans flash et les scanners à pied vertical. Tout autre type de scanner est interdit.

4.1. Tarifs pour les photocopies documents de format standard.

A4	noir & blanc	0,15 €
A4	couleur	0,30 €
A3	noir & blanc	0,30 €
A3	couleur	0,60 €

4.2. Tarifs pour les reproductions de format standard par copybook, sous format papier ou numérique (exemple : en jpg)

A4	noir & blanc	0,30 €
A4	couleur	1,20 €
A3	noir & blanc	0,60 €
A3	couleur	2,40 €

4.3. Tarifs pour les reproductions hors format (documents dépassant le A3)

La reproduction des documents hors-format est réalisée en studio photo. Les reproductions sont livrées exclusivement en format numérique.

5 € la vue numérique.

4.4. Cas particuliers

Pour l'envoi des fichiers numériques et des copies papier, se référer au 1.2.

Au-delà de 100 copies par demandeur et par mois, un échelonnement du travail sera effectué.

Les déposants et donateurs de fonds privés sont exonérés pour leurs fonds.

Les notaires sont exonérés pour les minutes notariales produites par leur propre étude ou l'étude dont ils ont pris la succession.

Les étudiants bénéficient d'un demi-tarif.

5. Documents audio-visuels (vidéos, enregistrements sonores)

- Documents sur bandes magnétiques (VHS et K7 audio notamment) : Prestation non réalisée.
- Documents sur support numérique (disque dur, CD-Rom, etc.) : facturation par tranche de méga octets : 10 Mo = 1 vue, soit 2 €.

Pour l'envoi des fichiers numériques, se référer au 1.2.

**Tarifs des reproductions
Applicables à compter du 1^{er} septembre 2022**

Photocopies (formats standards) + impressions de fichiers numériques	
A4 noir & blanc	0,15 €
A4 couleur	0,30 €
A3 noir & blanc	0,30 €
A3 couleur	0,60 €

Copies papier ou numérique (formats standards) par CopyBook	
A4 noir & blanc	0,30 €
A4 couleur	1,20 €
A3 noir & blanc	0,60 €
A3 couleur	2,40 €

Copies hors-format (au-delà du A3)	
Copie papier	Prestation non réalisée
Copie numérique (photographie en studio)	5 € le vue

Copie de fichiers numériques		
	Internet	Intranet
De 1 à 10 vues	2,00 € par vue	gratuit
De 11 à 100 vues	Forfait : 10,00 €	Forfait : 10,00 €
De 101 à 500 vues	Forfait : 15,00 €	Forfait : 15,00 €
De 501 à 2 500 vues	Forfait : 23,00 €	Forfait : 23,00 €
De 2 501 à 5 000 vues	Forfait : 40,00 €	Forfait : 40,00 €
De 5 001 à 10 000 vues	Forfait : 60,00 €	Forfait : 60,00 €
De 10 001 à 35 000 vues	Forfait : 110,00 €	Forfait : 110,00 €
De 35 001 vues à 70 000 vues	Forfait : 200,00 €	Forfait : 200,00 €
De 70 001 vues à 150 000 vues	Forfait : 350,00 €	Forfait : 350,00 €
De 150 001 vues à 250 000 vues	Forfait : 575,00 €	Forfait : 575,00 €
De 250 001 vues à 500 000 vues	Forfait : 750,00 €	Forfait : 750,00 €
Au-delà de 500 000 vues	Forfait : 1150,00 €	Forfait : 1150,00 €

Envoi des fichiers gratuit par courriel jusqu'à 25 Mo et via la plateforme sécurisée de téléchargement Acronis jusqu'à 1 Go. Au-delà : envoi sur clé USB, DVD ou disque dur externe. Les supports USB doivent impérativement être neufs (encore dans leur emballage d'origine) s'ils sont fournis par le demandeur. S'ils sont fournis par les Archives départementales, ils sont alors facturés ainsi :

Archives départementales de Seine-et-Marne

- Clé USB : 10 euros
- Disque dur 1To : 50 euros
- CD ou DVD : 2,75 euros

En cas d'envoi postal, les frais de port sont en sus et à la charge du demandeur.

Si la prestation n'excède pas 3 euros, elle n'est pas facturée.

Notes :

- Les copies sont gratuites pour les propriétaires des documents reproduits.
- Les étudiants bénéficient d'un demi-tarif.